



La ville de St-Gall et Swisscom signent un contrat remanié portant sur la fibre optique

Swisscom et la ville de St-Gall assurent conjointement l'extension du réseau à fibre optique dans la métropole de Suisse orientale. Des points importants du contrat de coopération ont été adaptés au cours de pourparlers intenses. Ce remaniement s'est avéré nécessaire suite à la décision négative de la Commission de la concurrence (COMCO) concernant l'extension de la fibre optique à St-Gall.

Au cours des nouvelles négociations qui s'imposaient au sujet du réseau à fibre optique de St-Gall, la ville de St-Gall et Swisscom ont chacune fait des concessions. Le contrat a été ajusté sur deux points importants: la protection des investissements et l'exclusivité relative à la couche 1 ont été entièrement supprimées. Les Services industriels de St-Gall (sgsw) et les sociétés tierces de Swisscom mettent désormais à disposition une fibre optique noire, dite passive, et répondent ainsi à l'une des principales exigences du secrétariat de la COMCO.

Swisscom se réjouit de cet accord, les doutes liés au droit des cartels de la COMCO ayant ainsi été levés. Swisscom prendra en charge environ 60% des coûts de construction. Des adaptations de contrat similaires ont déjà été convenues par Swisscom dans d'autres grandes villes telles que Bâle, Berne, Lucerne et Zurich. Ces modifications se sont avérées nécessaires suite au rapport final du Secrétariat de la COMCO de septembre dernier qui a remis en question des éléments importants du modèle de coopération.

En Suisse, une habitation ou un commerce est raccordé(e) au réseau à fibre optique toutes les deux minutes environ. Fin mars 2012, Swisscom et ses partenaires de coopération avaient connecté quelque 388 000 logements et commerces à la fibre optique jusque dans les caves. Ce chiffre devrait être d'environ un million – soit un tiers des ménages – d'ici fin 2015.

Berne, le 5 juillet 2012